



FICHE D'INFORMATION 1

L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION: UNE RÉACTION MONDIALE À UN DÉFI MONDIAL

Le défi

La corruption est un phénomène social, politique et économique complexe qui a une incidence sur tous les aspects de la société. Elle provoque la réduction des investissements, voire le désinvestissement, avec de nombreuses conséquences à long terme, dont la polarisation sociale, le non-respect de l'état de droit et des droits humains, les pratiques antidémocratiques et le détournement de fonds destinés au développement et aux services essentiels.

La réaction

L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) mène l'action mondiale visant à renforcer la coopération internationale dans les domaines de la prévention du crime et de la justice pénale. La lutte contre la corruption fait partie de cette action globale de l'ONUDC visant à jeter les fondations de la démocratie, du développement durable et de l'état de droit. Pour continuer à poursuivre ces objectifs et renforcer son action qui remonte à 1989, l'ONUDC a lancé en 1999 un Programme mondial contre la corruption pour répondre au besoin accru des États de se faire appuyer dans leurs efforts de lutte contre la corruption. Les activités de l'ONUDC et les efforts qu'il déploie en matière de coopération technique dans le cadre de ce programme visent à aider les États Membres à développer l'intégrité ainsi qu'à prévenir et à combattre la corruption:

- en développant la connaissance et la maîtrise des mesures et des outils de lutte contre la corruption;
- en aidant, par une assistance technique, les pays à développer et à renforcer leur aptitude à prévenir et à combattre la corruption;
- en renforçant la coordination et la coopération entre les organisations qui mettent en œuvre, à l'échelon international, des activités de sensibilisation et des programmes de lutte contre la corruption.

À la demande des États Membres, l'Organisation des Nations Unies apporte une assistance technique et donne des conseils. Pour ce faire, l'ONUDC adopte, face à la corruption, une approche intégrée fondée sur des faits, transparente, non partisane, ouverte, globale, orientée vers des objectifs précis et souple. Le Programme mondial contre la corruption a ainsi été conçu comme une construction modulaire dont les éléments comprennent différentes activités pouvant être exécutées à la fois individuellement et par groupe d'activités aux échelons international, national et sous-national (municipal, par exemple). Le Programme tient compte du fait que la corruption est un phénomène complexe, dont les caractéristiques varient d'un pays à l'autre selon la situation sociale, économique et culturelle et, en particulier, le contexte juridique. Le Programme comprend trois volets: apprentissage, coopération technique et évaluation.

Le Programme mondial contre la corruption et l'intégrité du système judiciaire

Depuis l'an 2000, le Programme, en collaboration avec Transparency International (TI) et le Département britannique du développement international, aide les juges suprêmes des pays de *common law* et de droit romain à déterminer et à appliquer les meilleures pratiques de renforcement de l'intégrité et des capacités de la magistrature.

Ce processus a abouti au résultat suivant:

- une liste d'objectifs essentiels en matière de réforme judiciaire;
- une série d'indicateurs de performance mesurables;
- une méthodologie générale d'évaluation de l'intégrité et des capacités de la magistrature;
- un projet de déclaration universelle sur la conduite des magistrats;
- des conditions d'apprentissage et productives "sûres" pour les juges suprêmes, qui leur permettent de se familiariser avec les bonnes pratiques en matière de réforme judiciaire, de gestion du changement et de renforcement de l'état de droit.

Coordination interinstitutions

En décembre 2001, le Bureau de la Vice-Secrétaire générale a demandé à l'ONUDDC de renforcer la coordination et la coopération entre toutes les organisations qui mettent en œuvre, à l'échelon international, des programmes, des activités de sensibilisation et des opérations de lutte contre la corruption. Cette action a été menée pour éviter tout chevauchement d'activité et pour garantir l'utilisation rationnelle des ressources existantes.

En conséquence, l'ONUDDC:

- a pris l'initiative de mettre en place un mécanisme interinstitutions de lutte contre la corruption, qui assurera une meilleure synergie au sein de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organismes qui mènent des activités dans le domaine de la lutte contre la corruption;
- aide le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) à mettre au point une initiative sur l'intégrité au sein de l'Organisation, qui aura pour objet de promouvoir l'éthique dans le système des Nations Unies.

Le Programme mondial contre la corruption en action

Parce que la corruption est un phénomène dynamique, multidimensionnel et qui a un impact dans plusieurs secteurs, le Programme adopte une approche également dynamique et globale. L'accent est mis de façon équilibrée sur l'action préventive, la répression et la poursuite judiciaire.

D'ici à 2005, le Programme prévoit de gérer 15 à 20 projets d'assistance technique devant aider les États Membres à prévenir et à combattre la corruption. Des projets sont en cours d'exécution en Afrique du Sud, en Colombie, en Hongrie, en Indonésie, au Liban, au Nigéria, en Ouganda, en République islamique d'Iran et en Roumanie. Le programme s'emploie aussi à mieux coordonner l'action des donateurs et à recenser et promouvoir les meilleures pratiques.

La coopération technique traduit une approche modulaire de l'action — ou des outils — globaux de lutte contre la corruption, qui peut être mise en application à différents stades aux niveaux international, national et local. Cette approche rend l'action beaucoup plus souple et modulable selon les besoins et le contexte de chaque pays ou sous-région. Chaque outil est testé et affiné au travers du processus d'apprentissage avant d'être mis à la disposition des États Membres.

Outils

Les manuels sont considérés à la fois comme des documents d'orientation et comme un ensemble pratique d'"outils" visant à promouvoir une interprétation commune des politiques et à renforcer la capacité des gouvernements à stimuler l'intégrité afin de combattre la corruption aux niveaux national et transnational.

Le *Référentiel anticorruption* élaboré par l'Organisation des Nations Unies est un ensemble d'outils constamment affinés et d'études de cas qui visent à "régler" les problèmes de corruption de toutes sortes.

Le *projet de manuel de l'ONU sur les politiques anticorruption* a pour objet d'orienter les décideurs, et le *projet de supplément de l'ONU sur les instruments juridiques* est un guide complet sur les instruments juridiques en vigueur.

Le *projet de manuel destiné aux procureurs et aux enquêteurs* a été élaboré en étroite collaboration avec le Département d'État américain à la Justice et l'Administration sud-africaine de la justice pénale. D'autres référentiels et manuels peuvent être envisagés, assortis d'une collaboration, d'une diffusion et d'un appui appropriés.

Dans le cadre de sa *collection de publications*, l'ONUDDC élabore et diffuse des matériels spécialisés de divers types et à diverses fins, destinés à différents publics, universitaires et professionnels, sous forme électronique et imprimée.

L'Organisation des Nations Unies, de par sa composition universelle et sa vocation mondiale, est idéalement placée pour s'occuper des problèmes qui se posent à l'échelle mondiale. Les États Membres ont pris conscience du fait que la corruption est un phénomène mondial et ont chargé l'ONUDDC, par l'intermédiaire de l'Assemblée générale, de faciliter la négociation de la Convention des Nations Unies contre la corruption. Cette convention forme la clef de voûte de la lutte contre la corruption, et l'ONUDDC aidera les États Membres à la ratifier et à appliquer ses dispositions. Plus précisément, l'ONUDDC fournira des services consultatifs, y compris des stages de formation, pour aider à combler le fossé entre ce qui existe et ce que la nouvelle convention appelle de ses vœux.

Ressources

Les activités de coopération technique sont financées principalement par des ressources extrabudgétaires. Pour 2003, des contributions d'un montant de 1 900 000 dollars des États-Unis ont été reçues d'un certain nombre de donateurs. La pérennité des activités de coopération technique de l'ONUDDC dépendra de la poursuite de l'appui de la communauté des donateurs. Des ressources nettement plus importantes seront nécessaires pour aider plus efficacement les États Membres à mettre en œuvre la nouvelle Convention contre la corruption.

Pour tout complément d'information:
www.unodc.org et www.unis.unvienna.org